

COMPTES CONSOLIDÉS 2019



COMPTES CONSOLIDÉS
2019

COMPTES CONSOLIDÉS **2019**

SOMMAIRE

- 06** Repères 2019
- 10** Bilan consolidé
- 12** Compte de résultat consolidé
- 13** État du résultat global consolidé
- 14** Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 15** Variation des capitaux propres consolidés
- 16** Annexe des comptes consolidés
- 51** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

REPÈRES 2019

(y compris coentreprises)

1 020,4 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

41,1 M€

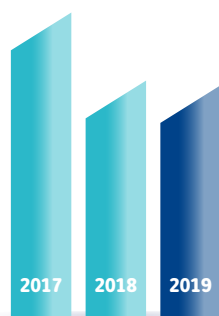
DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
SUR ACTIVITÉ

33,6 M€

DE RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

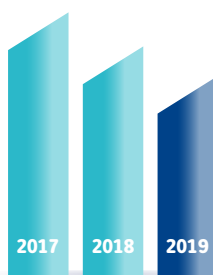
CHIFFRES CLÉS (EN M€)

CHIFFRES D'AFFAIRES



1 346,5 1 063,0 1 020,4

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



59,2 48,8 41,1

RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



37,7 35,1 33,6

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

AVANT COÛT DE FINANCEMENT ET IMPÔTS
(CAFICE)



83,0 61,2 59,8

CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



157,9 175,4 127,0

TRÉSORERIE



524,4 463,4 452,2

REPÈRES 2019

(y compris coentreprises)

85

CHANTIERS

RÉPARTIS
DANS

33

PAYS

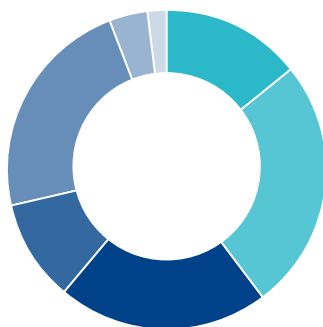
4 329

SALARIÉS DANS LE MONDE

CHIFFRE D'AFFAIRES 1020,4 M€

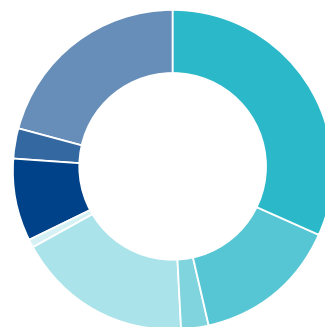
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	146,8
Europe	260,2
Amériques	216,7
Afrique	106,4
Moyen-Orient	230,9
Asie	40,9
Océanie	18,5



PAR MÉTIER

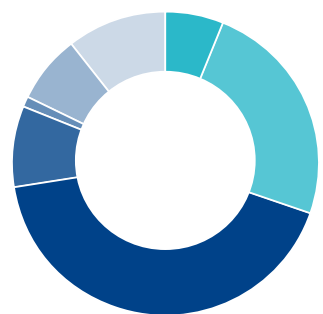
Tunnels	325,7
Routes	150,4
Ponts	26,0
Ferroviaire	182,1
Autres	8,9
Total Infrastructures de transport	693,1
Hydraulique	85,1
Énergie	31,7
Bâtiment	210,5



CARNET DE COMMANDES 3 152,7 M€

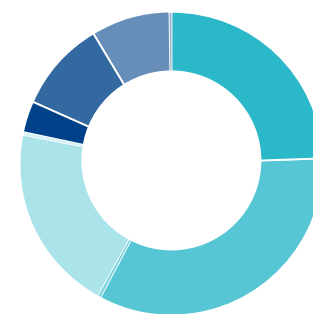
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	193,7
Europe	766,8
Amériques	1 329,3
Afrique	269,5
Moyen-Orient	34,7
Asie	232,8
Océanie	325,9



PAR MÉTIER

Tunnels	775,2
Routes	1 049,5
Ponts	10,6
Ferroviaire	627,7
Autres	12,7
Total Infrastructures de transport	2 475,7
Hydraulique	105,9
Énergie	304,2
Bâtiment	266,6
Grands équipements	0,3



REPÈRES 2019

780,3 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

21,1 M€

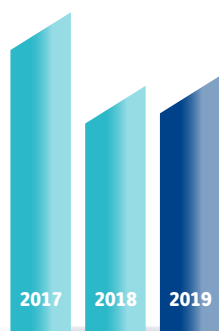
DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
SUR ACTIVITÉ

41,9 M€

DE RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS (EN M€)

CHIFFRES D'AFFAIRES



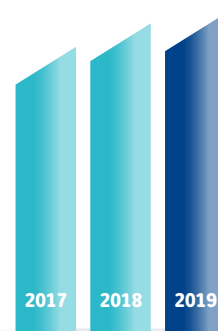
966,4 748,7 780,3

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



53,6 49,4 21,1

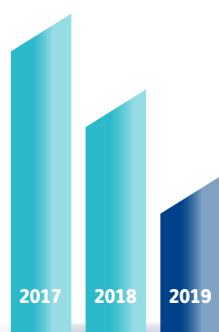
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



37,7 40,7 41,9

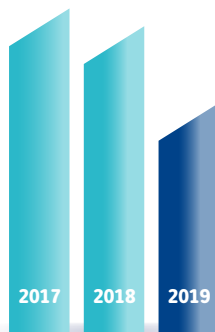
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

AVANT COÛT DE FINANCEMENT ET IMPÔTS
(CAFICE)



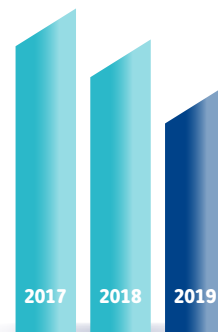
71,4 53,6 34,1

CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



157,9 149,8 111,6

TRÉSORERIE



503,8 456,1 386,4

REPÈRES 2019

77

CHANTIERS

RÉPARTIS
DANS

30

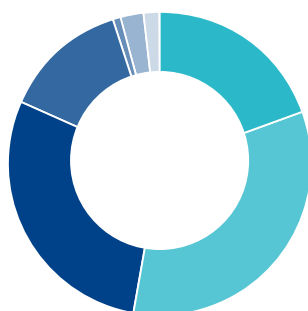
PAYS

3 656

SALARIÉS DANS LE MONDE

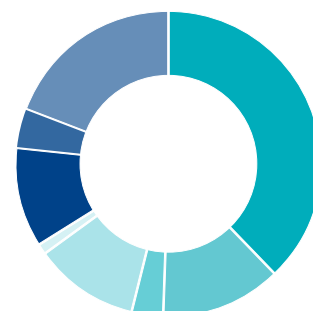
CHIFFRE D'AFFAIRES **780,3 M€**PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE

France	146,8
Europe	249,6
Amériques	216,7
Afrique	101,6
Moyen-Orient	6,2
Asie	40,9
Océanie	18,5

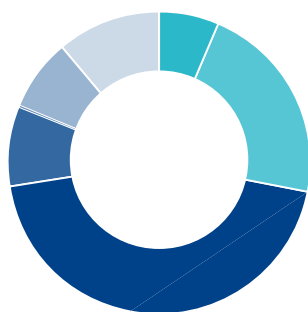


PAR MÉTIER

Tunnels	303,8
Routes	102,1
Ponts	26,0
Ferroviaire	89,6
Autres	8,9
Total Infrastructures de transport	530,4
Hydraulique	85,1
Énergie	31,7
Bâtiment	133,1

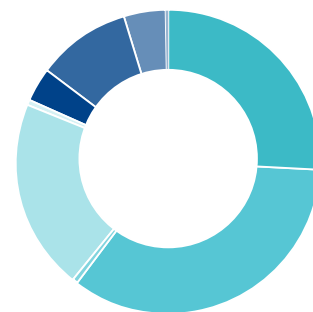
CARNET DE COMMANDES **2 985,5 M€**PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE

France	193,7
Europe	643,9
Amériques	1 329,3
Afrique	259,5
Moyen Orient	0,4
Asie	232,8
Océanie	325,9



PAR MÉTIER

Tunnels	775,2
Routes	1 032,4
Ponts	10,6
Ferroviaire	610,5
Autres	12,7
Total Infrastructures de transport	2 441,4
Hydraulique	105,9
Énergie	304,2
Bâtiment	133,7
Grands équipements	0,3



BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2019

ACTIF					
<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2019			EXERCICE 2018
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles	1	2 709	1 297	1 413	774
Écarts d'acquisition		263	263	-	-
Immobilisations corporelles	2	146 552	72 428	74 124	41 278
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3	500	-	500	-
Autres actifs financiers non courants	4	2 920	1 394	1 526	1 515
Impôts différés actifs non courants	16	27 878	-	27 878	26 938
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		180 822	75 382	105 440	70 505
ACTIFS COURANTS					
Stocks et travaux en cours	6	11 353	-	11 353	6 568
Clients et comptes rattachés	6	248 885	1 176	247 709	206 109
Autres créances d'exploitation	6	402 987	1 1 709	391 278	340 624
Autres actifs courants	6	34 338	42	34 296	66 463
Actifs d'impôt exigible	6	1 563	-	1 563	1 779
Impôts différés actifs courants	16	765	-	765	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	5-9	181 426	-	181 426	302 431
Disponibilités et équivalents de trésorerie	5-9	237 819	-	237 819	170 133
TOTAL ACTIFS COURANTS		1 119 136	12 927	1 106 209	1 094 106
TOTAL ACTIF		1 299 958	88 309	1 211 649	1 164 611

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2019

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		100 000	100 000
Primes liées au capital		-	-
Réserves consolidées		(30 307)	9 081
Résultat net		41 877	40 747
Acompte sur dividendes		-	-
Capitaux propres part du Groupe		111 570	149 828
Intérêts minoritaires		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		111 570	149 828
PASSIFS NON COURANTS			
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	7	31 346	26 563
Provisions pour risques non courantes	8	27 470	72 591
Autres emprunts et dettes financières	9	2 925	-
Autres passifs non courants		32 251	12 019
Dettes liées aux locations non courantes		7 161	-
Impôts différés passifs non courants	16	868	879
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		102 022	112 052
PASSIFS COURANTS			
Provisions pour risques courantes	6-8	144 785	183 291
Fournisseurs	6	324 327	276 486
Dettes liées aux locations courantes	6	8 093	-
Dettes financières courantes	9	29 921	16 433
Autres passifs courants	6-10	490 932	426 521
TOTAL PASSIFS COURANTS		998 057	902 731
TOTAL PASSIF		1 211 649	1 164 611

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Chiffre d'affaires	11-12	780 281	748 734
Produits des activités annexes		3	242
Produits d'exploitation	13	780 284	748 977
Achats consommés		(83 180)	(105 722)
Sous-traitance et autres charges externes		(419 369)	(403 620)
Charges de personnel	20	(220 120)	(239 506)
Impôts et taxes		(15 076)	(17 288)
Autres produits et charges opérationnels		15 749	14 263
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(37 228)	52 315
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	13	21 060	49 418
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		2,70 %	6,60 %
Paievements en actions	14	(6 705)	(5 493)
Résultat des sociétés mises en équivalence		28 086	5 874
Autres éléments opérationnels courants		(601)	(180)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		41 840	49 618
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		5,36 %	6,63 %
Effets de périmètre et cessions de titres		(43)	(26)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		41 797	49 592
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		5,36 %	6,62 %
Coût de l'endettement financier brut		(2 033)	(1 011)
Produits financiers des placements de trésorerie		1 209	2 667
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(824)	1 656
Autres produits et charges financiers	15	(779)	(469)
Charge nette d'impôts	16	1 683	(10 032)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		41 877	40 747
Part des minoritaires		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		41 877	40 747
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		5,37 %	5,44 %
Nombre d'actions		6 666 667	6 666 667
RÉSULTAT PAR ACTION <i>(en euros)</i>		6,28	6,11

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

en milliers d'euros

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Résultat net de l'exercice (y compris part des minoritaires)	41 877	40 747
Écarts de conversion	(6 025)	(10 544)
Variations de juste valeur des instruments de couverture	150	700
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(5 875)	(9 844)
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(4 343)	(467)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(4 343)	(467)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(10 218)	(10 311)
dont : sociétés contrôlées	(9 394)	(9 784)
sociétés mises en équivalence	(823)	(527)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	31 659	30 436
dont : part du Groupe	31 685	30 469
part des intérêts minoritaires	(26)	(33)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	41 877	40 747
Dotations nettes aux amortissements	24 619	13 113
Dotations nettes aux provisions	1 198	1 086
Paiements en actions (IFRS 2)	(823)	1 059
Plus ou moins values de cession	(4 150)	(3 546)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change et autres	282	(1 328)
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(28 086)	(5 874)
Coût de l'endettement financier net	824	(1 656)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	(1 683)	10 032
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	34 058	53 633
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	1 186	(34 968)
Variation des provisions pour risques et charges courantes	11 387	(48 495)
Impôts payés	(3 816)	(2 321)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	(824)	1 656
Dividendes reçus des titres non consolidés et sociétés mises en équivalence	-	-
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	41 991	(30 494)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(36 601)	(22 392)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 041	5 885
Acquisition d'immobilisations financières	-	1 505
Cession d'immobilisations financières	-	-
Incidence nette des variations de périmètre	-	-
Dividendes reçus des titres non consolidés	-	-
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	(29)	7 661
Remboursement des dettes de location et charges financières associées	(8 769)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(39 358)	(7 341)
Dividendes distribués par la société mère	(68 333)	-
Variation des emprunts et autres passifs financiers	2 935	-
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	114 078	(5 326)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	48 680	(5 326)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	51 313	(43 161)
Trésorerie nette à l'ouverture	164 729	208 144
Incidence des variations des cours des devises	1 192	(254)
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	217 235	164 729
Trésorerie nette à la clôture	217 235	164 729
Actifs financiers de gestion de trésorerie	181 426	302 431
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(12 261)	(11 029)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	386 400	456 131

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

CAPITAUX PROPRES	CAPITAL SOCIAL	PRIMES ET RÉSERVES	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT NET	RÉSULTATS ENREGISTRÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	TOTAL PART DU GROUPE	MINORI-TAIRES	TOTAL
<i>en milliers d'euros</i>								
Au 31 décembre 2017	100 000	4 271	23 696	37 677	(7 768)	157 876	-	157 876
Impact changements de méthode (*)	-	(34 906)	-	-	(1 210)	(36 116)	-	(36 116)
Au 1er janvier 2018	100 000	(30 635)	23 696	37 677	(8 978)	121 760	-	121 760
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	37 677	-	(37 677)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	81	(10 511)	-	700	(9 730)	-	(9 730)
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(467)	(467)	-	(467)
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(2 482)	-	-	-	(2 482)	-	(2 482)
Résultat de l'exercice	-	-	-	40 747	-	40 747	-	40 747
Variations de périmètre et divers	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	100 000	4 641	13 185	40 747	(8 745)	149 828	-	149 828
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	40 747	-	(40 747)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	-	(5 999)	-	150	(5 849)	-	(5 849)
Distributions de dividendes	-	(68 333)	-	-	-	(68 333)	-	(68 333)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(4 343)	(4 343)	-	(4 343)
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(1 610)	-	-	-	(1 610)	-	(1 610)
Résultat de l'exercice	-	-	-	41 877	-	41 877	-	41 877
Variations de périmètre et divers	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	100 000	(24 554)	7 186	41 877	(12 938)	111 570	-	111 570

Au 31 décembre 2019, le capital de la société mère est composé de 6 666 667 actions au nominal de 15 euros.

(*) Changements de méthodes comptables liés à la première application au 1^{er} janvier 2018 d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers », et décrits en note I.4 de l'annexe des comptes consolidés au 31/12/2018.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

SOMMAIRE

I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- 1 Principes généraux
- 2 Méthodes de consolidation
- 3 Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe
- 4 Changement de méthodes comptables
- 5 Information sectorielle économique

II NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

- 1 Immobilisations incorporelles nettes
- 2 Immobilisations corporelles nettes
- 3 Participations dans les sociétés mises en équivalence
- 4 Autres actifs financiers non courants
- 5 Actifs financiers de gestion de trésorerie
- 6 Besoin (excédent) en fonds de roulement
- 7 Provisions pour avantages au personnel
- 8 Provisions pour risques et charges
- 9 Excédent (endettement) financier
- 10 Autres passifs courants
- 11 Chiffre d'affaires y compris les coentreprises
- 12 Chiffre d'affaires
- 13 Résultat opérationnel sur activité
- 14 Paiements en actions
- 15 Autres produits et charges financiers
- 16 Charge nette d'impôts
- 17 Transactions avec les parties liées
- 18 Informations financières relatives aux contrats de construction
- 19 Engagements hors bilan
- 20 Charges de personnel - Effectif
- 21 Autres informations
- 22 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2019

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2019 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2018, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2019 (voir note I.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 »).

Toutefois, pour son reporting opérationnel qui sert de base au pilotage du Groupe, VINCI Construction Grands Projets intègre les coentreprises selon le mode proportionnel, car il considère que cette présentation traduit mieux la mesure de sa performance et de ses risques en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de besoin en fonds de roulement ou d'endettement. L'information sectorielle économique reflète le reporting opérationnel et est présentée en note I.5 avec les coentreprises consolidées en mode proportionnel.

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2019

Les impacts de l'application à compter du 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont décrits en note I.4.

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2019 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019. Elles concernent principalement :

- IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » ;
L'interprétation IFRIC 23, qui clarifie les règles de comptabilisation et d'évaluation des incertitudes liées à l'impôt sur les bénéfices, n'a pas d'impact significatif sur l'évaluation des impôts courants et différés du Groupe au 1^{er} janvier 2019. Le bilan au 31 décembre 2018 n'a pas été retraité.
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;

- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

L'Union européenne a adopté, le 16 janvier 2020, les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Réforme des taux benchmark ». Le Groupe a décidé de les appliquer par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2019.

1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2019

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2019 :

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme "significatif" » ;
- Amendements à IFRS 3 « Définition d'une activité ».

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements de normes et interprétations est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont VINCI Construction Grands Projets détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI Construction Grands Projets réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires afin de vérifier leur caractère purement protectif. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers (droits de vote potentiels,

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

instruments dilutifs, instruments convertibles, etc.) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercé par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, VINCI Construction Grands Projets peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par VINCI Construction Grands Projets (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif, etc.).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

- Une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Une activité conjointe (joint operation) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant doit comptabiliser sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

La plupart des partenariats de VINCI Construction Grands Projets correspondent à des activités conjointes. Pour contractualiser nos activités en partenariat, nous avons généralement recours aux sociétés en participation (SEP), aux groupements ou aux consortiums.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentage de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant d'intérêts minoritaires matériels, ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI Construction Grands Projets ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

31.12.2019

(en nombre de sociétés)	TOTAL	France	Étranger
Intégration globale	15	4	11
Mise en équivalence	4	-	4
TOTAL	19	4	15

31.12.2018

(en nombre de sociétés)	TOTAL	France	Étranger
Intégration globale	15	4	11
Mise en équivalence	4	-	4
TOTAL	19	4	15

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2. 4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique « Écarts de conversion » dans les capitaux propres.

2. 5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme est donc appliquée de façon prospective.

En application de cette norme révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « Effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats, etc.) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à

leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel, qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19), ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente, qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

2. 6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts incrémentaux liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense » ; cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés d'offres de souscription d'actions VINCI, de plans d'attribution d'actions de performance VINCI et de plans d'épargne Groupe VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note II.14 « Paiements en actions ».

3.1.3 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces engagements sont ainsi susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note II.7 « Provisions pour avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

3.1.4 Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note 3.4 « Contrats de construction ») ;
- les taux d'actualisation retenus.

3.1.5 Évaluation à la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, de ses instruments dérivés, ses actifs financiers disponibles à la vente, ses actifs financiers de gestion de trésorerie et les actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux, etc.). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors, etc.) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.

- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 selon les modalités décrites ci-dessous. Il inclut, après élimination des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne nos activités de travaux faites en partenariat au travers de sociétés en participation.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note 3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction conformément aux dispositions de la norme IFRS 15 selon la méthode de l'avancement. L'avancement est

généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock options et d'actions de performance VINCI ainsi que les offres de souscription aux plans d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent, à ce titre, un complément de rémunération supporté par VINCI Construction Grands Projets. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

3.5.1 Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

3.5.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.5.3 Plans d'épargne Groupe

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction Grands Projets dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charges sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique « Produits financiers des placements » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat.

3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change et les effets d'actualisation.

3.8 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.11 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (impairment test) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
■ gros œuvre	de 20 à 50 ans
■ installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.13 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.14 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

3.15 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, regroupent les coentreprises et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues,

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note I.3.14 « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

3.16 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

3.16.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;

- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3.16.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, d'autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.17 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.18 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3. 19 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, les titres monétaires et obligataires et les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note I.3.20 « Disponibilité et équivalents de trésorerie »).

Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3. 20 Disponibilité et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe évalue les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3. 21 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

3. 21.1 Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les autres passifs courants hors exploitation.

3. 21.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3.22 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.23 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ». La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

3.24 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- **une couverture de juste valeur** permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- **une couverture de flux futurs de trésorerie** permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- **une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère** couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

3.25 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Norme IFRS 16 « Contrats de location »

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 de façon rétrospective aux contrats en cours en date de transition, selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée ». Les données de l'exercice 2018, présentées à titre comparatif, n'ont pas été ajustées conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16.

IFRS 16 « Contrats de location » modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplace la norme IAS 17, et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs, impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location-financement tels que comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2018, selon IAS 17.

Le Groupe applique les dispositions d'IFRS 16, décrites ci-dessous, pour l'ensemble de ses contrats de location portant sur des actifs sous-jacents dont la valeur à neuf est supérieure à 5 000 euros et/ou dont la durée de location porte sur plus de 12 mois en tenant compte des éventuelles options de renouvellement présentes dans le contrat.

Nature des impacts sur les états financiers au 1^{er} janvier 2019 de l'adoption d'IFRS 16

Les contrats de location souscrits par le Groupe concernent essentiellement des biens immobiliers, du matériel de transport et certains équipements nécessaires aux activités de construction et de maintenance. Avant l'entrée en vigueur d'IFRS 16, le Groupe qualifiait chacun de ses contrats de location soit en contrat de location-financement, soit en contrat de location simple. Un contrat de location était qualifié de contrat de location-financement lorsqu'il transférait la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien ; dans le cas contraire, le contrat était qualifié de location simple. Les contrats de location-financement conduisaient à la comptabilisation d'une immobilisation en contrepartie d'une dette et les paiements des loyers étaient alloués au remboursement de la dette et au paiement de la charge d'intérêts. L'actif était amorti sur la durée du contrat ou sur sa durée d'utilité lorsqu'il était probable que l'option d'achat, éventuellement prévue au contrat, serait levée. Pour les contrats de location simple, aucune immobilisation n'était comptabilisée au bilan et une charge de loyers était reconnue au compte de résultat, linéarisée sur la durée du contrat de location. Les loyers payés d'avance ou à payer étaient comptabilisés au bilan au sein du besoin de fonds de roulement.

Contrats de location qualifiés de location simple au 31 décembre 2018

Depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 16, le Groupe comptabilise une dette de location reflétant la somme des loyers restant à payer, actualisés au taux marginal d'endettement, en contrepartie d'un droit d'utilisation de l'actif sous-jacent. Selon la méthode simplifiée, le montant des droits d'utilisation est égal au montant de la dette de location comptabilisée (dans certains cas, ajusté des loyers payés d'avance ou restant à payer).

Les contrats de location portant sur des durées courtes ou sur des actifs de faible valeur restent comptabilisés au compte de résultat sans impact sur le bilan du Groupe.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes du contrat et les éventuelles périodes de renouvellement prévues. En France, il a été retenu, le plus souvent, une période de 9 ans pour les baux immobiliers ; à l'international, la durée des contrats a été appréciée à l'aune du droit local et de l'usage attendu des locaux. Le Groupe suit les discussions de l'IFRIC sur l'appréciation des durées de location et, en fonction des conclusions définitives, le Groupe pourrait être amené à réapprécier ces durées et revoir les impacts de la mise en œuvre de la norme selon les dispositions qui pourraient être décidées par le normalisateur comptable international.

Les loyers variables ou les prestations de services liés au contrat ne sont pas pris en compte dans la détermination du montant du droit d'usage et des dettes de location et sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Pour la détermination du taux marginal d'endettement utilisé pour le calcul des dettes de location, il a été tenu compte de la durée moyenne pondérée des paiements, du risque pays et du risque spécifique à chaque entité du Groupe.

Les impacts de la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 sur le bilan d'ouverture du Groupe sont présentés ci-après :

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

Bilan consolidé au 1^{er} janvier 2019

ACTIF			
<i>en millions d'euros</i>	01.01.2019 publié	Impacts IFRS 16	01.01.2019 retraité
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	0,8	-	0,8
Écarts d'acquisition	-	-	-
Immobilisations corporelles	41,3	11,8	53,1
Participations dans les sociétés mises en équivalence	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	1,5	-	1,5
Impôts différés actifs non courants	26,9	-	26,9
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	70,5	11,8	82,3
ACTIFS COURANTS			
Stocks et travaux en cours	6,6	-	6,6
Clients et comptes rattachés	206,1	-	206,1
Autres créances d'exploitation	340,6	-	340,6
Autres actifs courants	66,5	(0,1)	66,3
Actifs d'impôt exigible	1,8	-	1,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	302,4	-	302,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie	170,1	-	170,1
TOTAL ACTIFS COURANTS	1 094,1	(0,1)	1 094,0
TOTAL ACTIF	1 164,6	11,7	1 176,3

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	01.01.2019 publié	Impacts IFRS 16	01.01.2019 retraité
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	100,0	-	100,0
Primes liées au capital	-	-	-
Réserves consolidées	9,1	-	9,1
Résultat net	40,7	-	40,7
Acompte sur dividendes	-	-	-
Capitaux propres part du Groupe	149,8	-	149,8
Intérêts minoritaires	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	149,8	-	149,8
PASSIFS NON COURANTS			
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	26,6	-	26,6
Provisions pour risques non courantes	72,6	-	72,6
Autres passifs non courants	12,0	-	12,0
Dettes liées aux locations non courantes	-	6,3	6,3
Impôts différés passifs non courants	0,9	-	0,9
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	112,1	6,3	118,3
PASSIFS COURANTS			
Provisions pour risques courantes	183,3	-	183,3
Fournisseurs	276,5	-	276,5
Dettes liées aux locations courantes	-	5,4	5,4
Passifs d'impôt exigible	1,2	-	1,2
Dettes financières courantes	16,4	-	16,4
Autres passifs courants	425,3	-	425,3
TOTAL PASSIFS COURANTS	902,7	5,4	908,1
TOTAL PASSIF	1 164,6	11,7	1 176,3

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

5. INFORMATION SECTORIELLE ÉCONOMIQUE

La norme IFRS 11 « Partenariats », d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2014, entraîne la comptabilisation des chantiers en partenariat qui sont réalisés par l'intermédiaire d'une coentreprise par mise en équivalence (alors qu'elles étaient antérieurement consolidées en mode proportionnel). Pour VINCI Construction Grands Projets, les coentreprises sont principalement des contrats de construction et de génie civil réalisés en partenariat. Pour son reporting opérationnel qui sert de base au pilotage du Groupe, VINCI Construction Grands Projets intègre les coentreprises selon le mode proportionnel, car il considère que cette présentation traduit mieux la mesure de sa performance et de ses risques en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de besoin en fonds de roulement ou d'endettement. L'information sectorielle économique reflète le reporting opérationnel.

Les états de synthèse présentés ci-après montrent l'impact du retraitement des coentreprises présentées en mode proportionnel sur les comptes IFRS, afin de produire les états financiers économiques utilisés pour le reporting opérationnel.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

5.1 Bilan consolidé

ACTIF					
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2019	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2018 publié	Rappel 31.12.2018 Information sectorielle économique
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles	1 413	96	1 509	774	928
Écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	74 124	(6 383)	67 740	41 278	60 074
Participations dans les sociétés mises en équivalence	500	(500)	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	1 526	372	1 898	1 515	1 873
Impôts différés actifs non courants	27 878	(6 600)	21 278	26 938	20 338
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	105 440	(13 015)	92 426	70 505	83 213
ACTIFS COURANTS					
Stocks et travaux en cours	11 353	1 097	12 450	6 568	8 057
Clients et comptes rattachés	247 709	269 214	516 923	206 109	541 672
Autres créances d'exploitation	391 278	28 497	419 775	340 624	392 134
Autres actifs courants	34 296	1 250	35 546	66 463	67 275
Actifs d'impôt exigible	1 563	-	1 563	1 779	1 779
Impôts différés actifs courants	765	-	765	-	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	181 246	1 226	182 652	302 431	303 120
Disponibilités et équivalents de trésorerie	237 819	69 984	307 804	170 133	199 269
TOTAL ACTIFS COURANTS	1 106 209	371 269	1 477 478	1 094 106	1 513 305
TOTAL ACTIF	1 211 649	358 255	1 569 904	1 164 611	1 596 518

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2019	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2018 publié	Rappel 31.12.2018 Information sectorielle économique
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	100 000	-	100 000	100 000	100 000
Primes liées au capital	-	-	-	-	-
Réserves consolidées	(30 307)	23 713	(6 594)	9 081	40 281
Résultat net	41 877	(8 239)	33 638	40 747	35 147
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Capitaux propres part du Groupe	111 570	15 474	127 044	149 828	175 428
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	111 570	15 474	127 044	149 828	175 428
PASSIFS NON COURANTS					
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	31 346	-	31 346	26 563	26 563
Provisions pour risques non courantes	27 470	(27 470)	18 300	72 591	18 359
Autres emprunts et dettes financières	2 925	-	2 925	-	-
Autres passifs non courants	32 251	-	13 951	12 019	12 019
Dettes liées aux locations non courantes	7 161	(5 106)	2 055	-	-
Impôts différés passifs non courants	868	-	868	879	879
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	102 022	(32 576)	69 446	112 052	57 820
PASSIFS COURANTS					
Provisions pour risques courantes	144 875	69 378	214 163	183 291	261 936
Fournisseurs	324 327	242 381	566 707	276 486	546 777
Dettes liées aux locations courantes	8 093	(6 598)	1 495	-	-
Passifs d'impôt exigible	-	37	37	1 230	1 520
Dettes financières courantes	29 921	5 393	35 314	16 433	38 988
Autres passifs courants	490 932	64 766	555 698	425 291	514 049
TOTAL PASSIFS COURANTS	998 057	375 357	1 373 414	902 731	1 363 270
TOTAL PASSIF	1 211 649	358 255	1 569 904	1 164 611	1 596 518

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

5.2 Compte de résultat consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2019	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2018 publié	Rappel 31.12.2018 Information sectorielle économique
Chiffre d'affaires	780 281	240 131	1 020 412	748 734	1 063 022
Produits des activités annexes	3	117	120	242	308
Produits d'exploitation	780 284	240 248	1 020 532	748 977	1 063 330
Achats consommés	(83 180)	(21 577)	(104 757)	(105 722)	(145 412)
Sous-traitance et autres charges externes	(419 369)	(223 829)	(643 197)	(403 620)	(596 628)
Charges de personnel	(220 120)	(39 979)	(260 099)	(239 506)	(292 777)
Impôts et taxes	(15 076)	(1 068)	(16 144)	(17 288)	(17 642)
Autres produits et charges opérationnels	15 749	(1 941)	13 808	14 263	9 838
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(37 228)	68 143	30 915	52 315	28 109
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	21 060	19 997	41 057	49 418	48 816
Paievements en actions	(6 705)	-	(6 705)	(5 493)	(5 493)
Résultat des sociétés mises en équivalence	28 086	(28 086)	-	5 874	(31)
Autres éléments opérationnels courants	(601)	-	(601)	(180)	(147)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	41 840	(8 088)	33 751	49 618	43 145
Effets de périmètre et cessions de titres	(43)	-	(43)	(26)	(26)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	41 797	(8 088)	33 708	49 592	43 119
Coût de l'endettement financier brut	(2 033)	(870)	(2 903)	(1 011)	(3 208)
Produits financiers des placements de trésorerie	1 209	481	1 690	2 667	3 355
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(824)	(389)	(1 213)	1 656	147
Autres produits et charges financiers	(779)	185	(594)	(469)	(470)
Charge nette d'impôts	1 683	53	1 736	(10 032)	(7 650)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	41 877	(8 239)	33 638	40 747	35 147
Part des minoritaires	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	41 877	(8 239)	33 638	40 747	35 147

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

5.3 Chiffre d'affaires

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2019	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2018 publié	Rappel 31.12.2018 Information sectorielle économique
SEGMENTATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (PAR DESTINATION)					
France	146,8	-	146,8	152,7	144,7
Europe	249,6	10,6	260,2	224,4	224,4
Amériques	216,7	-	216,7	226,8	226,8
Afrique	101,6	4,8	106,4	72,9	78,5
Asie	40,9	-	40,9	68,0	68,0
Moyen-Orient	6,2	224,7	230,9	3,9	320,5
Océanie	18,5	-	18,5	-	0,1
CHIFFRE D'AFFAIRES	780,3	240,1	1 020,4	748,7	1 063,0

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

5.4 Tableau des flux de trésorerie (Partie 1/2)

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2019	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2018 publié	Rappel 31.12.2018 Information sectorielle économique
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	41 877	(8 239)	33 638	40 747	35 147
Dotations nettes aux amortissements	24 619	(8)	24 611	13 113	21 050
Dotations nettes aux provisions	1 198	7 228	8 426	1 086	(4 142)
Paiements en actions (IFRS 2)	(823)	-	(823)	1 059	1 059
Plus ou moins values de cession	(4 150)	345	(3 805)	(3 546)	1 895
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change et autres	282	(2 019)	(1 737)	(1 328)	(1 328)
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(28 086)	28 086	-	(5 874)	31
Coût de l'endettement financier net	824	389	1 213	(1 656)	(147)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	(1 683)	(53)	(1 736)	10 032	7 650
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	34 058	25 728	59 786	53 633	61 215
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	1 186	83 301	84 487	(34 968)	(53 850)
Variation des provisions pour risques et charges courantes	11 387	(56 108)	(44 721)	(48 495)	(53 485)
Impôts payés	(3 816)	(297)	(4 113)	(2 321)	(2 272)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	(824)	(389)	(1 213)	1 656	147
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	41 991	52 236	94 227	(30 494)	(48 246)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(36 601)	(944)	(37 544)	(22 392)	(22 755)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 041	381	6 422	5 885	12 127
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	-	1 505	(158)
Cession d'immobilisations financières	-	-	-	-	-
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	(29)	(8)	(37)	7 661	7 661
Remboursement des dettes de location et charges financières associées	(8 769)	6 887	(1 882)	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(39 358)	6 317	(33 042)	(7 341)	(3 126)

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

5.4 Tableau des flux de trésorerie (Partie 2/2)

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2019	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2018 publié	Rappel 31.12.2018 Information sectorielle économique
Dividendes distribués par la société mère	(68 333)	-	(68 333)	-	-
Variation des emprunts et autres passifs financiers	2 935	-	2 935	-	-
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	114 078	(526)	113 552	(5 326)	(4 519)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	48 680	(526)	48 154	(5 326)	(4 518)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	51 313	58 026	109 340	(43 161)	(55 890)
Trésorerie nette à l'ouverture	164 729	6 580	171 310	208 144	227 321
Incidence des variations des cours des devises	1 192	(16)	1 177	(254)	(122)
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	217 235	64 591	281 826	164 729	171 309

Trésorerie nette à la clôture	217 235	64 591	281 826	164 729	171 309
Actifs financiers de gestion de trésorerie	181 426	1 226	182 652	302 431	303 120
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(12 261)	-	(12 261)	(11 029)	(11 029)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	386 400	65 817	452 217	456 131	463 400

5.5 Excédent financier net

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2019	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2018 publié	Rappel 31.12.2018 Information sectorielle économique
Autres emprunts et dettes financières	(2 925)	-	(2 925)	-	-
Dettes financières non courantes	(2 925)	-	(2 925)	-	-
Comptes courants de trésorerie passifs	(9 336)	-	(9 336)	(8 780)	(8 780)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	(2 249)	(2 249)
Découverts	(20 585)	(5 393)	(25 978)	(5 404)	(27 959)
Dettes financières courantes	(29 921)	(5 393)	(35 314)	(16 433)	(38 988)
ENDETTEMENT BRUT	(32 845)	(5 393)	(38 329)	(16 433)	(38 988)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	181 426	1 226	182 652	302 431	303 120
Disponibilités et équivalents de trésorerie	237 819	69 984	307 804	170 133	199 269
Total actifs financiers	419 245	71 211	490 456	472 564	502 388
EXCÉDENT FINANCIER NET	386 400	65 817	452 217	456 131	463 400

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

II NOTES RELATIVES AU BILAN
ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	EXERCICE 2019
Valeur brute	1 691	12	(108)	1 115	2 709
Amortissements et provisions	(917)	(503)	106	17	(1 297)
TOTAL VALEUR NETTE	774	(492)	(2)	1 132	1 413

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

2.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	EXERCICE 2019
Valeur brute	106 252	36 589	(20 077)	23 788	146 552
Amortissements et provisions	(64 974)	(26 375)	18 988	(67)	(72 428)
TOTAL VALEUR NETTE	41 278	10 214	(1 089)	23 721	74 124

2.2 Répartition par nature

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
Terrains	27	(17)	10
Constructions	15 411	(4 626)	10 785
Installations techniques, matériel	83 783	(52 327)	31 456
Matériel de transport	14 351	(7 364)	6 987
Mobilier de bureau, informatique, agencement	11 017	(8 094)	2 923
Immobilisations en cours	21 963	-	21 963
TOTAL VALEUR NETTE	146 552	(72 428)	74 124

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

2.3 Investissements de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019
Terrains	-
Constructions	-
Installations techniques, matériel	20 617
Matériel de transport	5 014
Mobilier de bureau, informatique, agencement	980
Immobilisations en cours	9 978
TOTAL INVESTISSEMENTS	36 589

3. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

3.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
Valeur des titres en début d'exercice	1 231	-
Réduction de capital des sociétés mises en équivalence	(1 505)	-
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	5 874	28 086
Dividendes distribués	-	-
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	(5 600)	(27 586)
TOTAL VALEUR NETTE	-	500

3.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Le poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence » s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
VINCI Construction Terna	51,00 %	-	500

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe) :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'affaires	322 288	250 331
Résultat opérationnel	7 380	28 473
Résultat net	5 874	28 086
BILAN		
Capitaux propres	(45 324)	(26 972)
Actifs courants	426 045	375 878
Actifs non courants	19 307	5 724
Passifs courants	490 676	408 574
Passifs non courants	-	-
Endettement financier net	6 017	65 817

4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	PROVISIONS	VALEUR NETTE
Titres de participation	2 602	(1 352)	1 250
Autres actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
Valeur d'équivalence des sociétés déconsolidées	173	-	173
Autres actifs financiers non courants	145	(42)	103
TOTAL VALEUR NETTE	2 920	(1 394)	1 526

Au 31 décembre 2019, les principales sociétés non consolidées sont :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	VALEUR NETTE
GTM Europe	100,00 %	762
SITEC	99,68 %	275
Société Centrale de Matériel	99,99 %	152

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

5. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	302 431	181 426
OPCVM	101 784	2 402
Trésorerie	68 349	235 417
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	170 133	237 819

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 168,1 millions d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

6. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	6 568	11 353
Clients et comptes rattachés	206 109	247 709
Autres créances d'exploitation	340 624	391 278
Autres actifs courants	66 463	34 296
Actifs d'impôt exigible	1 779	1 563
Stocks et créances d'exploitation (I)	621 542	686 199
Dettes fournisseurs	276 486	324 327
Dettes liées aux locations courantes	-	8 093
Autres passifs courants	426 521	490 932
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	703 007	776 462
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (I - II)	(81 465)	(90 263)
Provisions courantes	(183 291)	(144 785)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (après provisions courantes)	(264 756)	(281 937)

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

7. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL**7.1 Engagements de retraite**

Les engagements de retraite du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
Taux d'actualisation	1,70 %	0,60 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %
Taux de revalorisation des salaires	2,60 %	2,60 %
Durée active résiduelle moyenne des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraite concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	31 397
Dont part à moins d'un an	2 292

7.2 Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

en milliers d'euros

	EXERCICE 2019
Ouverture de la période	27 244
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	(190)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	4 343
Clôture de la période	31 397

7.3 Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2018. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

7.4 Autres avantages au personnel

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	2 389
Dont part à moins d'un an	148

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018	DOTATIONS	REPRISES	REPRISES NON UTILISÉES	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	EXERCICE 2019
Garanties données aux clients	20 192	4 591	(2 655)	(2 200)	221	20 149
Remise en état des sites	30 927	15 872	(16 044)	(4 172)	149	26 732
Pertes à terminaison	53 057	44 103	(37 613)	-	-	59 547
Litiges	20 285	2 805	(713)	(4 828)	205	17 754
Restructuration	2 473	1 261	(515)	-	-	3 219
Autres risques courants	2 083	11 626	(130)	-	3	13 582
Reclassement part à moins d'un an non courant	54 273	-	-	-	(50 470)	3 803
Risques courants	183 291	80 258	(57 671)	(11 200)	(49 893)	144 785
Risques financiers	59 718	541	(934)	-	(28 052)	31 273
Autres risques non courants	67 146	8 053	(1 587)	(9 202)	(64 410)	-
Reclassement part à moins d'un an non courant	(54 273)	-	-	-	50 470	(3 803)
Risques non courants	72 591	8 594	(2 521)	(9 202)	(41 992)	27 470
TOTAL GÉNÉRAL	255 882	88 852	(60 192)	(20 402)	(91 885)	172 255

Les natures de provisions sont définies dans les notes I 3.21 et I 3.22 « Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe » de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2019.

9. EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 386,4 millions d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
Autres emprunts et dettes financières	-	(2 925)
Dettes financières non courantes	-	(2 925)
Comptes courants de trésorerie passifs	(8 780)	(9 336)
Autres dettes financières courantes	(2 249)	-
Découverts	(5 404)	(20 585)
Dettes financières courantes	(16 433)	(29 921)
ENDETTEMENT BRUT	(16 433)	(32 845)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	302 431	181 426
Trésorerie et équivalents de trésorerie	170 133	237 819
EXCÉDENT FINANCIER NET	456 131	386 400

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

10. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants représentent une ressource en fonds de roulement de 490,9 millions d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
Clients - avances sur travaux	151 923	138 701
Produits constatés d'avance	89 577	85 335
Comptes courants d'exploitation	27 983	3 920
Dettes fiscales et sociales	48 356	91 774
Autres dettes courantes	108 682	171 202
TOTAL	426 521	490 932

11. CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES COENTREPRISES

La norme IFRS 11 « Partenariats », consistant à comptabiliser des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, a pour incidence de ne pas refléter le réel volume d'affaires traité par VINCI Construction Grands Projets.

<i>en millions d'euros</i>	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Chiffre d'affaires consolidé	780,3	748,7
Chiffre d'affaires des coentreprises	240,1	314,3
Chiffre d'affaires y compris les coentreprises	1 020,4	1 063,0

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé exclut les produits et prestations divers, ainsi que les prestations aux sociétés non consolidées, qui sont reclassés en autres produits d'exploitation. L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change et s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Chiffre d'affaires de l'exercice	780,3	748,7
dont :		
- Effets de périmètre	-	-
- Effet de change	-	11,2
CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE ET COURS DE CHANGE CONSTANTS	780,3	759,9

À structure et cours de change comparables, le chiffre d'affaires enregistre une augmentation de 2,7 % par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
France	146,8	152,7
Europe	249,6	224,4
Amériques	216,7	226,8
Afrique	101,6	72,9
Asie	40,9	68,0
Moyen-Orient	6,2	3,9
Océanie	18,5	-
TOTAL	780,3	748,7

13. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Chiffre d'affaires	780 281	748 734
Produits des activités annexes	3	242
Produits d'exploitation	780 284	748 977
Achats consommés	(83 180)	(105 722)
Sous-traitance et autres charges externes	(419 369)	(403 620)
Frais de personnel	(220 120)	(239 506)
Impôts et taxes	(15 076)	(17 288)
Autres produits et charges opérationnels	15 749	14 263
Dotations aux amortissements	(24 619)	(13 113)
Dotations nettes aux provisions :		
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(1 543)	(772)
Dépréciation d'actifs	(28)	17 480
Engagements de retraite et autres avantages	349	34
Risques et charges courants et non courants	(11 387)	48 685
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	21 060	49 418

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

14. PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 6,7 millions d'euros avant impôts. Elle est composée de plans d'épargne Groupe, de plans de stock options et de plans d'actions de performance.

14.1 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 3 500 euros par personne et par an depuis le 1er janvier 2018, contre un montant maximum de l'abondement de 2 500 euros auparavant. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de la période de souscription.

VINCI a procédé de manière unilatérale au versement d'un abondement de 400 euros brut à l'ensemble des salariés en France justifiant d'une ancienneté de trois mois au 15 décembre 2019. Cet abondement s'ajoute au plafond d'abondement de 3 500 euros.

14.2 Options d'achat et de souscription d'actions

Aucune charge relative à des plans d'options de souscription d'actions n'a été comptabilisée en 2019 ni en 2018.

14.3 Actions de performance

Le Conseil d'administration de VINCI du 5 février 2019 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe 97,27 % des actions de performance du plan 2016.

Le Conseil d'administration de VINCI du 17 avril 2019 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance qui consiste en l'attribution à certains collaborateurs d'une allocation conditionnelle de performance. Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	PLAN 2019	PLAN 2018	PLAN 2017
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	89,68	81,23	73,99
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	74,84	64,12	61,10
Juste valeur du cours à la date d'attribution	83,45 %	78,94 %	82,71 %
Maturité à l'origine - période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque	(0,42 %)	(0,32 %)	(0,29 %)

Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Résultat de change	-	-
Charges financières liées aux locations	(313)	-
Effets d'actualisation	(466)	(469)
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS NETS	(779)	(469)

16. CHARGE NETTE D'IMPÔTS**16.1 Analyse de la charge nette d'impôts**

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Impôts courants	(47)	(9 189)
Impôts différés	1 730	(843)
TOTAL	1 683	(10 032)

16.2 Taux d'impôt effectif

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019
Résultat imposable	12 108
Taux d'imposition théorique	32,02 %
IMPÔTS ATTENDUS	(3 877)
Différentiel de taux (pays étranger)	(10 345)
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	9 504
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	3 985
Différences permanentes et divers	2 416
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	1 683
Taux d'impôt effectif	-13,90 %

16.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	ACTIF	PASSIF	NET
	27 878	868	27 010

16.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2019 à 77,0 millions d'euros.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

17.1 Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 2 838 milliers d'euros en 2019.

17.2 Autres

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note II.3.2 « Informations financières sur les sociétés mises en équivalence ».

18. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION**18.1 Informations financières relatives aux contrats**

L'évolution des soldes actifs et passifs sur contrats au cours de l'exercice 2019 est détaillée ci-dessous, par nature de variation.

Au cours de la période, l'évolution des soldes des actifs et passifs sur contrats s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2019
ACTIF SUR CONTRATS	
Début de la période	201 263
Variations liées à l'activité	(8 113)
Effets de périmètre	-
Autres variations (*)	900
Fin de la période	194 050
PASSIFS SUR CONTRATS	
Début de la période	241 500
Variations liées à l'activité	(18 879)
Effets de périmètre	-
Autres variations (*)	1 415
Fin de la période	224 036

(*) Les autres variations correspondent notamment aux écarts de conversion.

En 2019, la variation des actifs et passifs sur contrats est principalement liée à l'avancement des travaux.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

18.2 Carnet de commande*en millions d'euros*

	EXERCICE 2019	ÉCOULEMENT (*)
Carnet de commande	2 986	46

(*) En nombre de mois d'activité moyenne.

19. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS DONNÉS	ENGAGEMENTS REÇUS
Bonne exécution et performance bonds	425 540	64 041
Retenues de garanties	166 928	9 249
Paiement à terme sous-traitants et fournisseurs	6 266	349
Garanties de passifs	-	-
Soumissions	13 935	44
Cautions fiscales et douanières	865	-
Autres engagements	236 008	33 198
TOTAL	849 542	106 881

20. CHARGES DE PERSONNEL - EFFECTIF

EFFECTIF MOYEN	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Ingénieurs et cadres	989	1 096
Non cadres	2 874	3 778
TOTAL	3 863	4 874

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 220,1 millions d'euros.

21. AUTRES INFORMATIONS**LITIGES ET ARBITRAGES**

Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

22. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019

1/ Société mère	PAYS	% D'INTÉRÊT
VINCI Construction Grands Projets	France	100
2/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale		
Consortio VCGP SAS	République Dominicaine	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
OEA Grands Projets	Libye	65
Puente Atlántico	Panama	100
S.C Grupo 3	Chili	100
VCGP - Sdn Bhd	Malaisie	100
Water Management International	France	100
3/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par mise en équivalence		
EV LNG Wheatstone	Australie	25
CTM	Chili	60
QDVC	Qatar	49
VINCI Terna Construction JV	Serbie	51
4/ Pourcentage dans les sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers		
Aéroport de Santiago	Chili	50
Autoroute Bogota Girardot	Colombie	25
Barrage d'Assiout	Égypte	33
City Rail Link à Auckland	Nouvelle-Zélande	40
Crossrail	Angleterre	27
Enceinte de confinement de Tchernobyl	Ukraine	50
EOLE Gare CNIT, La Défense	France	14
Extension du train léger O-Train d'Ottawa	Canada	13
Grand Paris Express, ligne 14 sud	France	23
Grand Paris Express, ligne 15 sud	France	22
Hampton Roads Bridge-Tunnel (HRBT) expansion	États-Unis	28
Hôtel Mandarin Oriental, Londres	Angleterre	50
Kitimat Réservoir LNG	Canada	40
Lee Tunnel	Angleterre	30
Ligne grande vitesse Sud-Europe Atlantique (SEA)	France	10
Métro de Copenhague, ligne 4	Danemark	50
Métro du Caire, ligne 3, phase 4 A	Égypte	27
Métro du Caire, ligne 3, phase 3	Égypte	27
Nouvelle Route du Littoral, La Réunion	France	20
Projet ITER - Bâtiment du réacteur Tokamak	France	15
Station de transfert d'énergie par pompage (STEP) d'Abdelmoumen	Maroc	20
Thames Tideway Tunnel	Angleterre	40
Tunnel de transfert d'eau potable à Ho Chi Minh-Ville	Vietnam	50
Tunnel du Rijnlandroute	Pays-Bas	25
Yamal, Réservoirs LNG	Russie	50

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

À l'Associé unique de la société VINCI Construction Grands Projets,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I.4 de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les changements de méthodes comptables relatifs à l'application au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le groupe VINCI Construction Grands Projets a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés. Ces estimations portent notamment sur :

- Les contrats de construction : votre groupe applique la méthode dite de l'avancement pour l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers, tel qu'exposé en note I.3.1.1 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode par l'examen des données de gestion par chantier et la mise en œuvre de procédures d'audit sur les contrats significatifs.
- Les provisions à caractère d'exploitation : votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques liés à son activité (y compris les pertes à terminaison), tel qu'exposé en note I.3.22 de l'annexe. Notre appréciation sur ces provisions s'est fondée sur la revue des risques identifiés, sur un examen des estimations et calculs afférents.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2019

d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 14 février 2020

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.
Karine DUPRÉ

DELOITTE & ASSOCIÉS,
Marc de VILLARTAY

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Romain BARDOZ

Bâtir sur la confiance



5, cours Ferdinand-de-Lesseps – F-92851 Rueil-Malmaison cedex
Tél : +33 1 47 16 47 00 – Fax : +33 1 47 16 33 60
www.vinci-construction-projets.com